

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

MAIRIE DE : **VIMOUTIERS**

Séance du 23 mars 2010

Date de convocation : le 17 mars 2010

Le vingt trois mars deux mille dix, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.

Etaient présents : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LIARD, M. THOUIN, Mme DERAY, Mme LEPLÉ, M. SAUQUES, M. SAMIN, Mme LEBRETON, Mme BAZIAN, Mme JAY, Mme GROUD, Mme LEBERT, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme LECHEVALLIER, M. MONNIER.

Etaient absents et excusés :

M. GILBERT avait donné pouvoir à Mme LEBRETON
M. HAUTON avait donné pouvoir à M. le MAIRE
Mme HERVIEUX avait donné pouvoir à M. TOUCHAIN
M. RIVIERE avait donné pouvoir à M. BIGOT,
M. GOUSSAUD avait donné pouvoir à Mme LIARD
Mle PAMART avait donné pouvoir à Mme JAY
M. LEBEDEL avait donné pouvoir à M. THOUIN
Mme GERÔME avait donné pouvoir à M. BRIEN

Secrétaire de séance : Mme BAZIAN

Assistaient : M. OLLIVIER, Directeur général des services, Mme MATHIEUX, Mme LETOURNEUR.

VILLE DE VIMOUTIERS
-Loi du 2 mars 1982
Acte publié le 26 mars 2010
Acte notifié le

COMPTE-RENDU

Présentation du projet BIOMASSE

M. PENNEQUIN de BIOMASSE Normandie présente le projet de réseau de chaleur au bois à Vimoutiers. Une démarche a été engagée depuis mi 2009 sur ce dossier. Les premières conclusions sont rendues avant d'entrer dans la phase active de ce dossier.

1°) Adhésion du S.I.E. au S.D.C.E.O.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion du S.I.E. au S.D.C.E.O.

2°) Personnel territorial : Avenant n° 1 au protocole d'accord sur la réduction du temps de travail

Suite à la réactualisation du protocole initial sur l'aménagement et la réduction du temps de travail qui ne correspondait pas à la base de travail légale, soit 35 heures hebdomadaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 et de fixer sa date de mise en application au 1^{er} avril 2010.

3°) Personnel territorial : Vote des taux de promotion dans le cadre de l'avancement de grade

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 100 % le taux d'avancement pour le grade de la filière administrative : Rédacteur chef.

4°) Personnel territorial : Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications suivantes au tableau du personnel pour l'exercice 2010 au titre des avancements de grade :

- Suppression d'un poste de Rédacteur au 1^{er} avril 2010
- Suppression d'un poste d'Animateur territorial au 1^{er} octobre 2010
- Création d'un poste de Rédacteur chef au 1^{er} avril 2010
- Création d'un poste Animateur principal au 1^{er} octobre 2010
-

et de procéder au recrutement de 3 agents en contrat d'accompagnement à l'emploi d'une durée de 6 mois renouvelable 2 fois dans la limite de 24 mois au service Fleurissement et tonte rémunérés au SMIC, à raison de 24 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2010.

5°) Personnel territorial : convention de mise à disposition d'un Adjoint administratif principal de 2ème classe à la C.D.C.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un Adjoint administratif principal de 2ème classe à raison de 40% de son temps de travail, soit 621 H 60/an, pour une durée de 3 ans:

Arrivée de M. Charles HAUTON

6°) Cession d'un terrain à la S.C.I. QUENIART

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente d'un terrain cadastré section AR n°92 qui prolonge son terrain rue des Acacias pour une surface de 8a 67ca, à la S.C.I. QUENIART, pour un montant de 6 593 €. Les frais d'actes de cession seront à la charge de l'acquéreur.

7°) Cession d'un terrain à C.I.A.F.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente d'un terrain cadastré section AR n°118, 130 et 138 au C.I.A.F., pour développer son entreprise rue des Erables pour une surface de 10 000 m² environ, pour un montant de 23 400 €. Les frais d'actes de cession seront à la charge de l'acquéreur.

8°) Cession d'un terrain à la C.D.C.

Suite à la délibération du 25 juin 2009 autorisant la vente des terrains cadastrés AN n° 167 et 169 à la CDC, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la cession de la parcelle cadastrée section AN n°168, d'une superficie de 75 m², pour un montant de 75 €.

9°) Station d'épuration : Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au plan de financement de la station d'épuration et décide de solliciter l'aide du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire au meilleur taux.

10°) Comptes de gestion 2009 : Budget ville et budgets annexes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les comptes de gestion du Trésorier Municipal pour le budget de la ville et les budgets annexes, pour l'exercice 2009, et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2009. Le document comptable adressé par M. le Trésorier est consultable en Mairie.

11°) Comptes Administratifs 2009 : Budget ville et budgets annexes

Le Conseil Municipal, adopte les comptes administratifs 2008 pour le budget Ville et les budgets annexes, ainsi qu'il suit :

Budget Ville :

- . Fonctionnement : A l'unanimité, moins 4 abstentions (Mme LEBERT, M. BRIEN, Mme GEROME, M. MONNIER)
- . Investissement : A la majorité, moins 3 contres (Mme LEBERT, M. BRIEN, Mme GEROME) et 2 abstentions (M. PENLOUP, M. MONNIER)

Ateliers relais :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Salles aménagées :

- . Fonctionnement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)
- . Investissement : A l'unanimité

Cuisine centrale :

- . Fonctionnement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)
- . Investissement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)

D.Z.I. :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Campière :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Eau :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Assainissement :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Les documents comptables exhaustifs sont consultables en Mairie.

12°) Budget Primitif 2010 : Budget Ville et budgets annexes

Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2009 pour le budget Ville et les budgets annexes ainsi qu'il suit :

Budget Ville :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A la majorité, moins 2 contre (M. MONNIER, M. PENLOUP) et 3 abstentions (Mme LEBERT, M. BRIEN, Mme GEROME)

Ateliers relais :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Salles aménagées :

- . Fonctionnement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)
- . Investissement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)

Cuisine centrale :

- . Fonctionnement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)
- . Investissement : A la majorité, moins 2 contres (M. BRIEN, Mme GEROME)

D.Z.I. :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Campière :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité, moins 2 abstentions (M. PENLOUP, M. MONNIER)

Eau :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité

Assainissement :

- . Fonctionnement : A l'unanimité
- . Investissement : A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)

L'intégralité des documents comptables est consultable en Mairie.

13°) Affectations des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux affectations de résultats suivantes :

a) Budget ville

- o Au compte 1068 : 717 942.15 €
- o Report à nouveau : 0 €

b) Cuisine centrale

- o Au compte 1068 : 35 000.00 €
- o Report à nouveau : 26 929.71 €

c) Assainissement

- o Au compte 1068 : 337 984.48 €
- o Report à nouveau : 300 000.00 €

14°) Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal, à la majorité moins 5 contres (Mme LEBERT, M. BRIEN, M. PENLOUP, Mme GEROME, M. MONNIER) et 1 abstention (Mme LECHEVALLIER), décide de fixer pour 2010 les taux des trois taxes directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 16.74 %
- Taxe sur le foncier bâti : 28.19 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 35,50 %

et de fixer pour 2010 le taux de la cotisation foncière des entreprises comme suit :

- Taux C.F.E. : 12,41 %

15°) Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, a fixé le montant des subventions allouées aux associations pour leur fonctionnement durant l'année 2010 (Tableau consultable en Mairie) :

- . Associations sportives :
A l'unanimité, moins 1 abstention (Mme LECHEVALLIER)
- . Associations d'animation locale :
A l'unanimité moins 2 abstentions (Mme LEBERT, M. MONNIER)
- . Associations à but socio-culturel :
A l'unanimité, moins 1 abstention (M. MONNIER)
- . Associations à but socio-éducatif :
A l'unanimité
- . Associations liées à la ville :
A l'unanimité
- . Autres demandes :
A l'unanimité

16°) Publication de la liste des marchés publics 2009

Conformément au code des marchés publics, M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la liste des marchés publics passés en 2009.

17°) Liste des acquisitions et cessions de biens immobiliers par la commune

Le Conseil est informé que dans le cadre de ses missions, la commune a été amenée à ne procéder à aucune cession en 2009. Il prend connaissance des acquisitions réalisées, selon le tableau consultable en Mairie.

. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire et Adjoint (L.2221-22 du CGCT)

M. le Maire donne connaissance des décisions prises dans le cadre de l'article L 2221-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 23 h 30